



I L'Assemblée générale de l'OTIF : les principales décisions

La 16^e Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires s'est déroulée du 25 au 26 septembre 2024 à Berne.

45 États membres ont participé à cette 16^e session dont la République de Moldova qui a participé pour la première fois en tant que nouvel État membre. L'Union européenne, organisation régionale ayant adhéré à la OTIF en 2011, a également participé. La Chine et le Turkménistan étaient également présents en tant qu'États observateurs.

Enfin, 2 associations internationales étaient représentées : le Comité international des transports ferroviaires (CIT) et le Conseil international de coordination des transports trans-eurasiatiques (CCTT).

Présidée par M. Szymon Grygiel, représentant de la Pologne, cette 16^e Assemblée générale a été marquée par différents temps forts.

Tout d'abord, l'Assemblée générale a élu M. Aleksandr Kuzmenko (Lituanie) comme Secrétaire général pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 et a désigné les membres du Comité administratif pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027, lequel sera présidé par l'Autriche.

Puis l'Assemblée générale a adopté la stratégie à long terme pour l'OTIF proposée par l'actuel Secrétaire général, M. Wolfgang Küpper.

Ensuite, l'Assemblée générale a décidé de reporter sa décision concernant la demande de la Chine de devenir membre associé au premier trimestre 2026 à une prochaine session extraordinaire.

Lors du deuxième jour, le 26 septembre 2024, l'Assemblée générale a pris un certain nombre de décisions.

Premièrement elle a fixé le montant maximal annuel des dépenses du Secrétariat de l'OTIF pour la période 2025-2030.

Deuxièmement, sur la base des travaux réalisés par la Commission ad hoc sur les questions juridiques et la coopération internationale, dont elle a étendu le mandat jusqu'en 2030, l'Assemblée générale a adopté :

- la décision concernant les représentantes permanentes et représentants permanents auprès de l'OTIF,
- la décision sur les symboles, le nom et l'acronyme de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires,
- la décision sur le droit d'auteur et l'accès libre,
- les modifications de son règlement intérieur et du « Règlement concernant l'élection et les conditions d'emploi du Secrétaire général », apportées pour tenir compte des Lignes directrices sur l'utilisation d'un langage inclusif.

Ensuite, elle a approuvé la préparation de modifications à la COTIF et ce dans l'objectif d'introduire des dispositions de fond et de procédure sur les sanctions, telles que l'exclusion d'un État membre, visant à garantir le respect des obligations prévues par la COTIF qui sont essentielles pour atteindre le but de l'OTIF.

Enfin, l'Assemblée générale a convenu de se réunir en session ordinaire en septembre 2027.

